

CIRCULAIRE No 001/07/2025

Le 14 juillet 2025

Objet : Nouvelles Politiques à Madagascar

BIRGER. a franchi une nouvelle étape importante avec l'ouverture de ses bureaux à Talatamaty, Madagascar .

Les objectifs sont :

- Incarner notre volonté de renforcer notre présence à Madagascar.
- Créer un hub d'innovation, avec des infrastructures modernes qui offriront un environnement propice à la recherche, à la formation et au déploiement de nouvelles solutions adaptées.
- Répondre aux besoins spécifiques du marché avec des solutions sur mesure, tout en s'inscrivant dans une approche globale et connectée.
- Répondre aux attentes de nos collaborateurs à Madagascar concernant les nouveaux bureaux à Talatamaty.

Afin d'améliorer les conditions de travail de tous les collaborateurs, la Gérance a revu les politiques relatives aux PDLs, à la Prime d'Ancienneté, à l'assurance santé et retraite, ainsi qu'à d'autres avantages.

- **Les Nouvelles Politiques :**

PDL	• <u>Catégorie B</u>: 500.000Ar Brut <u>Catégorie C</u>: 400.000Ar Brut <u>Catégorie D</u>: 456.250Ar Brut <u>Catégorie E</u>: 266.250Ar Brut <u>Catégorie F</u>: 182.500Ar Brut <u>Catégorie G</u>: 182.500Ar Brut • Date d'application sur le salaire: juillet 2025.
Prime d'Ancienneté	• Prime mensuel: <u>1 à 5 ans</u>: 1.000Ar <u>6 à 10 ans</u>: 1.500Ar <u>11 à 15 ans</u>: 2.500Ar <u>16 à 20 ans</u>: 4.000Ar <u>21 à 25 ans</u>: 6.500Ar <u>26 à 30 ans</u>: 9.000Ar <u>plus de 30 ans</u>: 10.000Ar • Date d'application sur le salaire: juillet 2025.
Assurance Santé	• Prime mensuel : <u>Catégorie 2</u>: 500.000Ar (80% employeur et 20% employé); <u>Catégorie 3</u>: 450.000Ar (90% employeur et 10% employé) • Date d'application sur le salaire: juillet 2025.
Retraite	• Contribution volontaire additionnel mensuel de l'employeur : 1 – 7% du salaire brut mensuel • Date d'application sur le salaire: juillet 2025.



- **Autres Avantages 2025**

	MGA
Cadeau de fin d'année	
Riz (50kgs) (par collaborateur)	220.000
Jouets (par enfant)	120.000
Aide Scolaire (par enfant)	120.000

Ces politiques vous ont été présentées lors de notre rencontre en date du 10 juillet 2025 et sont officiellement en vigueur.

Cordialement,

JACQUES HAREL

Gérant-Chief Executive Officer